

L'Italie a une organisation de service d'aumôniers qui sert de cadre à cette fonction en temps de guerre. L'article premier de sa constitution porte que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de l'Etat. Mais en pratique ce pays vit sous le régime de la séparation. Il hésite entre deux formules: l'une, la vieille formule de Cavour, *l'Eglise libre dans l'Etat libre* ; l'autre, celle des nouvelles couches, *l'Eglise libre dans l'Etat souverain*. Cette dernière formule a bien inscrit le premier adjectif, mais le second détruit pratiquement le premier. Cependant l'Italie n'a pas encore pris position entre les deux concepts. Il y a eu des fluctuations diverses, dans un sens ou dans l'autre, suivant les contingences politiques. Il n'y a pas eu d'affirmation officielle nette et précise.

Le roi est commandant suprême des armées de terre et de mer. En cette qualité, il a adressé une proclamation à ses armées et le nom de Dieu ne s'y trouve pas. D'autre part, tout l'épiscopat italien s'est levé comme un seul homme. Il ne se borne point à pratiquer la charité envers les victimes de la guerre, il ne cache point ses sympathies. Ses prêtres ne manquent jamais de faire vibrer en chaire la note patriotique. Il y a contact intime entre l'Eglise et l'armée, et comme le soldat italien est bien plus religieux qu'on ne le pense, il s'ensuit que les sacrifices qu'il aura à faire ne seront pas stériles pour le grand but de la vie, le salut éternel.

Pour nous autres catholiques, qui sommes loin des champs de bataille, nous ne pouvons faire qu'une chose : prier pour que Dieu nous donne la victoire, mais de telle manière que cette victoire soit son oeuvre, que nous le reconnaissons et que nous lui en rendions grâce — *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam !*

DON ALESSANDRO.

---